



# SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 08 DECEMBRE – 18 H 00

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Convocation	:	02/12/2025
Affichage	:	10/12/2025

V-25-14

Nombre de Conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-cinq – le huit du mois de décembre à dix-huit heures, Le Conseil Municipal de la Ville de VILLERUPT, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Pierrick SPIZAK – Maire

-----  
**Présent(e)s :**

M. Pierrick SPIZAK – M. Guillaume PETITCLAIR – M. Tsamime BABA-AHMED – M. Emmanuel MITTAUT – Mme Claire ARESI – M. Daniel PETRAUSKAS – Mme Sylvie ADAM – Mme Hélène CANZERINI-SALVADOR – Mme Marie-Ange COUGOUILLE – M. Yannick HUET – Mme Laura RAGUGINI – M. Umberto MISTO – Mme Farah MADACI – Mme Sonia MARTINS – M. Jean-Pierre IOVALONE – M. Bernard NEY – M. Sébastien REHIBI – Mme Laura RAGUGINI – M. Sébastien ORTOLEVA – Mme Loredana DI LUIGI – Mme Judicaële BODET – M. Bruno GUILLOTIN – M. Daniel ONYSZCZUK

**Absent(e)s excusé(e)s :**

- Mme Marie-Thérèse CACIC représentée par M. Tsamime BABA-AHMED
- Mme Myriam NARCISI représentée par Mme Marie-Ange COUGOUILLE
- M. Marc BISCARO représenté par M. Bernard NEY
- Mme Carole DEVEZE représentée par Mme Sylvie ADAM
- Mme Sabrina ZIARCZYK représentée par M. Guillaume PETITCLAIR
- M. Valère SALVESTRINI représenté par M. Daniel ONYSZCZUK

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Ange COUGOUILLE

Accusé de réception en préfecture 054-215405804-20251208-V-25-14-DE Date de télétransmission : 11/12/2025 Date de réception préfecture : 11/12/2025
--

**OBJET : REVISION DES TARIFS ET CHARGES – ANNEE 2026  
(7.10 DIVERS)**

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 24 novembre 2025,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur René ANDERLINI, Vice-Président de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 24 voix Pour (Diversité et Modernité pour Villerupt) – 5 voix Contre (Le Renouveau)

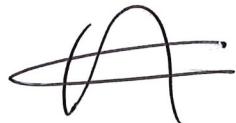
DECIDE de réviser les tarifs municipaux, pour l'exercice 2026, selon l'annexe jointe à la présente délibération,

DECIDE d'appliquer la gratuité de la cuisine lorsque celle-ci est associée à la mise à disposition gratuite annuelle de la Salle des Fêtes dont bénéficient les associations de Villerupt,

DIT que les tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Marie-Ange COUGOUILLE,**  
Secrétaire de séance.



**Pierrick SPIZAK,**  
Maire.

